

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 236

présenté par
M. Meurin

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« par »,

insérer les mots :

« le périmètre d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.